

D.E.M.A.I.I.N

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE



SANTÉ & PRÉVENTION

Dossier : la contraception



CHIFFRES

Où sont inscrits les élèves à la rentrée ?



ÉCOLE INCLUSIVE

La rentrée de l'INSHEA.



COLLÈGE - LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

CORONAVIRUS RÈGLES & MESURES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020

Règle générale <ul style="list-style-type: none"> Retour en classe de tous les élèves. Application des gestes barrières. Ne pas envoyer à l'école son enfant s'il a de la fièvre (38°C ou +). 	Port du masque <p>Obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les élèves à partir de la classe de 6^e. Pour tous les adultes (sans exception). <p>Si 1 élève se présente sans masque, l'établissement lui en fournira.</p>	Aération des locaux <p>Obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins toutes les 3h. Pendant 10-15 min. <p>Evolution de la situation sanitaire</p> <p>En cas de dégradation, recteurs d'académie, préfets et directeurs d'ARS pourront prendre des mesures ciblées.</p>
Si reconfinement ou retour à des classes par petit groupe <ul style="list-style-type: none"> Des cours ont été élaborés avec la CNED et France 4. Du matériel informatique pourra être déployé. 		
Tests <ul style="list-style-type: none"> En cas de symptômes → tests. Si plusieurs tests positifs dans 1 établissement : mesures pourront aller jusqu'à la fermeture. Des tests aléatoires seront réalisés. 	Lutte contre les inégalités scolaires <ul style="list-style-type: none"> Dans le 1^{er} degré : + 1600 postes créés. Dans le 2nd degré : 1,5 million d'heures sup. et 130000 heures d'assistants d'éducation. Stages de réussite scolaire gratuits pendant les vacances de la Toussaint. 	
Professeurs absents <p>Absence des enseignants qui présentent des vulnérabilités : autorisée sur présentation d'un certificat médical.</p>		

O T T O É

LA RENTRÉE SE PRÉPARE SOUS LE SIGNE DE LA COVID-19 ET DU PLAN DE RELANCE

Le virus n'envahit pas seulement l'espace physique, il est dans toutes les têtes, celles des parents, des enseignants, des politiques, des administrations, des journalistes.

Hormis le masque obligatoire à plein temps, pour les collégiens comme pour les enseignants et le personnel des établissements scolaires, la première semaine a été vécue comme plutôt "classique" par les professeurs (source AFP). Ces derniers restent tout de même inquiets pour la suite.

Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer a pour sa part déclaré qu'il s'agissait "plutôt d'une bonne semaine, même s'il y a évidemment toujours des problèmes à noter ».

Selon le dossier de presse du ministère "de l'Économie, des Finances et de la relance", 6,75 Mds€ sur 100 seront consacrés aux jeunes : 2,7 Mds pour la ligne "Aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation, service civique", 1,1 Md pour la "prime à l'embauche", 1,3 Md pour "Accompagnement renforcé et personnalisé", 50 M pour les internats d'excellence, 1,6 Md pour les formations sur les métiers d'avenir.



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI
ÉDITEUR

S'agissant de cette dernière ligne qui devrait concerner 223 000 jeunes supplémentaires "formés aux compétences attendues sur le marché du travail", le dossier de presse détaille: "100 000 formations qualifiantes via les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, concomitantes avec une revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle", "16 000 formations de la santé et du soin pour les infirmiers et les aide-soignants".

"15 000 actions d'évaluation et de formations certifiantes aux savoirs numériques via un abondement du compte personnel de formation", "35 000 places à destination des jeunes de 16 à 18 ans via l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)", "30 000 places supplémentaires de formation dans l'enseignement supérieur", "27 000 places supplémentaires pour les néo-bacheliers pour accompagner les réorientations et les élèves en CAP vers le diplôme et une insertion professionnelle ».

« D.E.M.A.I.I.N. » est une publication des Editions .P.I.C.U.R.E.

Directeur des publications : Philippe Touzeau-Menoni - ont participé à ce numéro :

J. PELLETIER - TOUTEDUC - C. BILLOUT - KEZAKO - LA DANE DE NANCY-METZ - S. CHAMFORT

S.JOSEPH - M.SLOUMA - Ph.TOUZEAU - MENONI B.JONET Alex Nihilo -

Montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile: 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : Dépôt légal : à parution Septembre 2020 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Steve SEBIR - Contact : sebir.steve@gmail.com

Photo couverture : Copyright : © Fotolia - Illustration utilisées : © Freepik Stories

FOCUS SUR ...

CHIFFRES PG.6
Où sont inscrits les élèves à la rentrée ?



488 800 enseignants
dans le 2nd degré
dont 392 350 dans le public

09



ÉCOLOGIE AU BAHUT
Exemples d'engagement durant l'année scolaire 20219/2020



13

DOSSIER INSHEA
Institut National de Formation et de Recherche dédié aux besoins éducatifs particuliers.

12



Infographie
Quelques chiffres sur les élèves en situation de handicap

SANTÉ & PRÉVENTION PG.16
DOSSIER sur la contraception



19



INTERVIEW
« il faut repenser le mot « Orientation »
Échange entre Frédérique Alexandre-Bailly, d.g de l'ONISEP et Pascal Bouchard - TOUT-EDUC

LES GESTES BARRIÈRES

Iconographie représentant les gestes indispensables. **02**

ÉDITO

Quelques mots de notre rédacteur en chef sur l'actualité. **03**

ACTU DE LA RENTRÉE

Comment les lycéens vont-ils faire leurs rentrées ? **07**

#ENBREF & #ENBREVES

Des masques imprimés en 3D, dans les lycées. **08**

CITOYENNETÉ

Être le parfait délégué de classe **10**

ICONOGRAPHIE

Deep élèves en situation de handicap **14**

EXAMEN

La réforme du bac en 5 questions par Carole Billout - Kezako Mundi. **22**

ACTUALITÉS DE VOIE PRO

Échange sur l'alternance **25**

LA MARINE NATIONALE À L'ULM

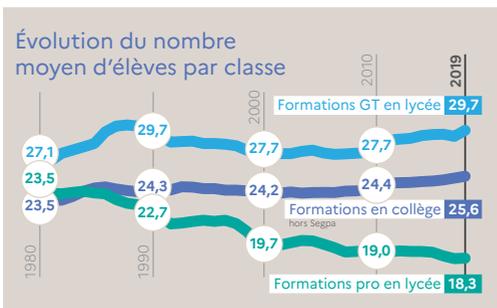
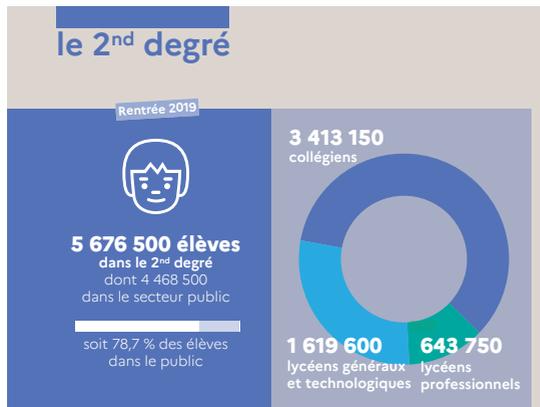
Partenariat entre la marine nationale et la fédération française d'ULM **28**

ÊTRE MARIN

Découvrez les dernières actualités de la marine nationale. **30**

LES CHIFFRES

OÙ SONT INSCRITS LES ELEVES À LA RENTRÉE ?



ACTU DE LA RENTRÉE !

COMMENT LES LYCÉENS VONT-ILS FAIRE LEURS RENTRÉES ?

“Nous poursuivons les réformes”, a affirmé ce 26 août Jean-Michel Blanquer lors de la traditionnelle conférence de presse de rentrée, qui a été en grande partie consacrée aux questions d'ordre sanitaire.

Ainsi le **protocole** publié au mois de juillet “est encore très valable”, c’est un document “simple et clair qui n’a pas vocation à varier”, qui “prévoit toutes les situations” tout en laissant aux acteurs locaux des marges d’action... Il indique toutefois qu’en cas d’aggravation de la situation, d’autres protocoles sont prêts à être publiés, et des “recommandations”, par exemple éviter les brassages d’élèves de niveaux différents pourraient devenir des obligations pour les écoles et établissements qui seraient situés en “zone rouge”.

Par ailleurs, le ministre dit sa volonté de “parachever” les réformes du lycée d’enseignement général et du lycée professionnel.

Les **lycéens** bénéficieront également d’une attention toute particulière. L’effort d’accompagnement est notamment porté sur les élèves entrants en classe de 2^{de} et en 1^{re} année de CAP. Les élèves bénéficieront ainsi d’un nombre d’heures d’accompagnement augmenté, au moins jusqu’au mois de décembre.

Il a ajouté : “nous nous tenons prêts” au cas où des mesures de confinement ou des modalités hybrides de fonctionnement devaient être mises en place, “des centaines d’heures de cours” sont prêtes à être diffusées et le dispositif **“ma classe à la maison”** affiné. “Mais nous n’en sommes pas là.”

Pour les élèves des lycées professionnels, l’enjeu va être de leur permettre de renouer avec la pratique de leur spécialité dans un cadre professionnel. Ainsi, les élèves de 1^{re} et de terminale ainsi que ceux de 2^e année de CAP pourront bénéficier de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à partir du 7 septembre.

Et surtout, le message qu’il voulait faire passer portait sur la continuité de son action réformatrice.

“Durant la semaine du 1^{er} au 4 septembre, les élèves de 2^{de} professionnelle et de 1^{re} année de CAP bénéficient d’une période d’intégration”, précise le ministre. À noter que **l’obligation de se former est prolongée jusqu’à 18 ans** (et non plus à 16 ans comme c’était le cas auparavant).

Le ministre confirme que le développement du SNU (service national universel) est “reporté d’un an”, “nous tablons sur 25 000 volontaires en 2021”.

Roxana Maracineanu, ministre de la Jeunesse et des Sports, a évoqué pour sa part la restructuration des services déconcentrés de Jeunesse & Sports placés sous l’autorité des recteurs et des préfets de façon à renforcer la cohérence des politiques. Le ministre signale la mise en place d’une “semaine du vélo” pour profiter du report du Tour de France en période scolaire pour un apprentissage du “savoir rouler”, mais aussi la géographie.





©Mathieu Menard / Studio Hans Lucas

CITOYENNETÉ

FABRICATION DE MASQUES SOLIDAIRE !

Roméo est fondu d'informatique. Il a même chez lui une imprimante 3D ! Grâce à ses connaissances et à cet outil, il a conçu des masques avec visière.

Pour ce faire, il a récupéré un modèle sur Internet et l'a adapté aux paramètres de son imprimante. Une fois imprimés, sa mère l'aide à les assembler.

Depuis début avril, il en produit ainsi soixante par jour et les distribue aux soignants qui luttent contre la pandémie de Covid-19, notamment dans les hôpitaux et établissements pour personnes âgées situés à 1 km maximum de son domicile afin de respecter les consignes du confinement.

Une cagnotte en ligne a été lancée pour lui permettre de poursuivre son action et pour diffuser l'idée et, qui sait, donner l'envie à d'autres ados de se lancer : <https://www.3d4better.org>

Sa plus belle récompense, selon ses propres dires : le sourire des soignants lorsqu'il vient leur distribuer les masques. Une initiative solidaire que l'on ne peut que saluer, chapeau Roméo !



"LA SEMAINE DU VÉLO À L'ÉCOLE"

Ce 14 septembre, Jean-Michel Blanquer et Roxana Maracineanu étaient dans une école du 12e arrondissement pour lancer "la semaine du vélo à l'école", alors que le Tour de France se déroule, exceptionnellement sur le temps scolaire. C'était l'occasion pour les deux ministres en charge de l'Éducation nationale et des sports, d'affirmer que "savoir rouler" figure parmi les "fondamentaux", au même titre que "savoir nager".

S'initier au vélo, font-ils valoir, c'est aussi travailler la psychomotricité, et les enjeux sont importants : mobilité, développement durable, santé, mais aussi géographie, et pourquoi pas littérature, histoire... Le ministre évoque un travail avec les collectivités, les associations, les clubs "qui seront très heureux si des élèves ayant découvert le vélo les rejoignent".

La séance d'initiation au vélo s'adressait à des enfants de CM1, elle était organisée par l'association "Mon vélo est une vie", présidée par Theodoro Bartuccio (également directeur sportif de Paris cycliste olympique).

Le programme "Savoir rouler à vélo" comprend 10 séances d'une heure et est organisé en trois blocs, "savoir pédaler" (mais aussi tourner et freiner), "savoir circuler" (et connaître le Code de la route), "savoir rouler" (et circuler en situation réelle).

120 LYCÉENS RAMASSENT LES DÉCHETS AUTOUR DU LYCÉE DES HABERGES (VESOUL)

En mars dernier, dix lycéens des Haberges ont constitué un écogroupe dans l'établissement. Mobilisés pour l'environnement, ils ont proposé vendredi un grand nettoyage des extérieurs. 120 volontaires ont répondu à leur appel.

« NOTRE PLANÈTE VA EXPLOSER »

Cette élève de terminale fait partie de l'écogroupe créé en mars dernier suite aux marches pour le climat et au débat organisé par la direction du lycée sur le changement climatique et ses enjeux. Le groupe compte aujourd'hui dix membres, tous engagés pour la planète. Objectif : proposer des actions citoyennes pour sensibiliser à la préservation de l'environnement..

DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES LYCÉENS ONT PLEIN D'IDÉES

Les délégués au comité académique de la vie lycéenne en réunion à Metz fin septembre sur le développement durable ont fait assaut de propositions plutôt concrètes, avec une liberté de ton qui bouscule l'institution et qui sonne la mobilisation générale.

Le recteur Jean-Marc Huart veut initier une démarche de mobilisation prioritaire 100 % éducation développement durable d'ici 2022, en s'appuyant sur les écodélégués présents dans chaque classe de collège et de lycée.

Seront recensées dans un vade-mecum les bonnes idées et pratiques repérées par le CAVL ; un appel aux associations, universitaires, parents, sera lancé pour décrocher des parrainages de personnalités extérieures, une journée « DD » sera organisée au cours de l'année.



« L'ÉCOLOGIE TOUCHE TOUT LE MONDE. SI ON NE FAIT RIEN MAINTENANT, NOTRE PLANÈTE VA EXPLOSER »,

Inquiets, ils pensent qu'il y a urgence à agir. Et tant pis si leur modèle, la Suédoise Greta Thunberg, suscite les moqueries ou le mépris de certains adultes et chefs d'État. « Nos aînés ne se sont pas donné beaucoup de mal pour préserver la planète. Au moins, elle essaie d'agir », Site du lycée : <https://www.haberges.fr/>



DES DÉLÉGUÉS POLIS, MAIS DÉTERMINÉS...

Ils rapportent... « Mon proviseur ne veut pas entendre parler d'écologie », ou bien « ma proviseure dit qu'elle n'a pas le temps ». Puis le lycée 4.0 s'invite aussi au débat : « Des profs nous ont dit qu'ils étaient contre les ordis, ils continuent à photocopier les manuels », ou encore : « On a payé 1 100 € pour un ordi, mais comme les profs sont contre, on l'a utilisé trois fois dans l'année ». À suivre ...

Citoyenneté : Être le parfait délégué de classe

VIE SCOLAIRE : Le délégué de classe
Tu as été élu délégué de classe : un rôle de premier plan, enthousiasmant et qui flatte l'ego, mais qui exige aussi disponibilité, assurance et rigueur.

1. Connaître

Connaître le mieux possible les acteurs du collège et comprendre ses institutions (le règlement intérieur, à quoi sert le conseil d'administration...) et ton propre rôle : tu seras d'autant plus efficace !

Inutile par exemple de chercher à changer le programme du cours d'histoire, cela se décide au niveau national ! Tu as le droit de poser des questions, de prendre le temps nécessaire pour te faire des opinions.

2. Communiquer

Tu vas participer à des réunions (conseil de classe, conseil de discipline, conseil d'administration éventuellement, assemblée des délégués) et tu seras aussi l'interlocuteur privilégié du professeur principal pour toutes les petites consignes du quotidien. Tu vas devoir transmettre beaucoup d'informations, alors cela demande un peu de rigueur. Prends des notes, en faisant attention à ne rien oublier d'important. Quand tu veux dire quelque chose à toute la classe, assure-toi que tout le monde soit présent, et fais-le de manière visible, par exemple en demandant à prendre la parole en début de cours. Attention, il faut aussi parfois savoir garder des informations confidentielles, comme quand les profs évoquent la situation familiale d'un élève en conseil de classe.

3. Consulter

Tu as été élu, mais ce n'est pas une raison pour que les autres ne fassent rien. Tu peux les mettre à contribution dans la préparation des rendez-vous importants, comme l'organisation d'une réunion entre élèves avant chaque conseil de classe, pour lister les messages à faire passer. Tu feras attention à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes qui parlent, parce qu'ils sont plus à l'aise que les autres ou veulent juste faire les malins. La bonne humeur, ça a du bon, mais il faut aussi écouter les plus timides. Pour cela, il est parfois utile de faire passer un questionnaire dans la classe.

4. Argumenter

Tu vas être un peu comme le porte-parole de la classe. Même si tu n'es pas d'accord sur tout, il faut réussir à ne pas confondre tes opinions avec celles de la majorité.

Ce n'est pas facile ! D'autant plus que tu devras soigner ton expression devant les adultes : essaie de parler calmement et clairement, sans avoir peur de ce qu'ils vont penser de toi, et évidemment en restant toujours poli et diplomate. Même si tu trouves une situation injuste ou qu'ils demandent le redoublement de ton meilleur copain, tu dois avant tout chercher les arguments convaincants, sans agressivité, et en essayant de rester objectif. Tu peux t'y entraîner en amont, comme dans une pièce de théâtre !

5. Oser les idées novatrices

Bien que tu ne sois pas tout-puissant, tu peux faire des propositions concernant les menus de la cantine, l'organisation de l'emploi du temps, l'achat de matériel, ou tel projet culturel. S'il y a des conflits dans la classe, tu peux intervenir, non pas pour prendre parti, mais pour essayer de calmer le jeu et faire en sorte qu'il y ait une bonne ambiance, et si un camarade a l'air de traverser une période difficile, tu peux, en respectant sa liberté, lui proposer ton aide.



Pas Superman

Si tu es délégué, tu restes élève, et tu as le droit d'avoir des failles. Bien sûr, il vaut mieux que tu ne montres pas le mauvais exemple, autant sur le plan scolaire que comportemental, mais tu n'as pas à être un élève modèle ! Tu n'es pas non plus un larbin, ni superman, capable de résoudre tous les problèmes, ni un gendarme qui doit faire la police dans la classe. Alors fais simplement de ton mieux, et tu vivras une expérience enrichissante.

C.P.



QUELQUES CHIFFRES

254 500 élèves
en situation
de handicap



dont **194 500**
en milieu ordinaire



et **60 000** dans
les établissements
hospitaliers
ou médico-sociaux

ÉCOLE INCLUSIVE

Par l'INSHEA - Institut National de Formation et de Recherche dédié aux besoins éducatifs particuliers.



Besoins éducatifs particuliers : On désigne par Besoins éducatifs Particuliers (BEP) des besoins liés à une situation particulière, impactant la relation à l'école et aux apprentissages ; il s'agit de contraintes ou d'obstacles que ne rencontrent pas la majorité des élèves. Cette dénomination n'est pas réservée aux élèves en situation de handicap : elle concerne également, par exemple, les élèves en grande difficulté scolaire ou les élèves allophones, ou encore les élèves intellectuellement précoces ou ceux présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.
Source : www.tousalecole.fr - L'INSHEA est partenaire contributeur du site.

LES ACTEURS DE L'INCLUSION POUR LESQUELS IL EXISTE UNE FORMATION À L'INSHEA :

- Codeur Langue française parlée complétée (LPC) - Licence professionnelle
- Conseiller.ère en accessibilité - Master
- Enseignant.e spécialisé.e - Master
- Éducateur.rice technique spécialisé.e
- Personnes en poste souhaitant acquérir des connaissances sur :
 - o Les troubles spécifiques du langage
 - o L'autisme
 - o L'éducation des migrants
 - o Le polyhandicap
 - o Le handicap.
- Enseignant.e de la protection judiciaire
- Enseignant.e en milieu pénitentiaire
- Inspecteur.rice de l'Éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH)
- Enseignant.e souhaitant obtenir le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Directeur d'établissement de structure, de service en lien avec le handicap.

Agir pour l'inclusion

Scolaire | Sociale | Professionnelle

FORMATIONS

Devenir un professionnel de l'accessibilité et de l'accompagnement

RESSOURCES

Partager et diffuser des ressources scientifiques et pédagogiques

RECHERCHE

Développer une approche interdisciplinaire du handicap et des pratiques éducatives



www.inshea.fr

Renseignement : formation@inshea.fr

<https://www.inshea.fr/fr/content/formation>

Direction des Études :vz - Maître de conférence en droit public

Axes de recherche : Droit à la scolarisation des enfants handicapés ; Protection des droits des personnes handicapées ; Accessibilité ; Processus législatifs comparés.

Direction de l'Institut : Jacques Mikulovic - Professeur des universités

REGARD SUR L'ACTUALITÉ : LES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DE LA CONCEPTION UNIVERSELLE ET DE L'ACCESSIBILITÉ

Conception universelle : Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, adoptée le 13 décembre 2006, "On entend par « conception universelle » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale.

La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires".

À l'initiative du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), dont l'INSHEA est membre, se sont tenues les premières universités d'été de la conception universelle et de l'accessibilité du 24 au 26 août dernier.

Pari risqué que de lancer une telle initiative dans le contexte de cette rentrée 2020, mais pari tenu tant les entretiens, débats, tables rondes, invités-e-s ont été à la hauteur des objectifs : promouvoir la convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) et la participation sociale des personnes concernées ; se saisir de tous les débats pour que les spécificités des personnes en situation de handicap soient prises en compte dans le cadre du droit commun (école, université, emploi, contre les violences faites aux femmes, pauvreté,

numérique, audiovisuelle, vacances, répit, autonomie, santé...) ; sortir d'un entre-soi de convaincu-e-s et des "silos du handicap" dans une perspective inclusive.

Personnes concernées, militant-e-s associatifs et politiques, universitaires, représentant-e-s d'instances nationales et de l'administration, député-e-s...

Ce sont ces regards sociaux qui se sont croisés tout au long de ces trois journées pour construire des points d'appui, des lignes directrices, mais aussi identifier les questionnements ou les désaccords.

Enfin, ces universités d'été étaient également l'occasion d'interpeller, d'échanger avec des membres du gouvernement, dont Jean Castex,

Premier ministre qui a participé avec Sophie Cluzel, Secrétaire d'État aux personnes handicapées, à la conclusion de ces universités.

Nul doute qu'à l'aube de circonstances plus favorables, un prochain rendez-vous permettra de rendre plus visibles ces universités d'été, de les investir pleinement et de faciliter les échanges directs.

Plus d'informations et vidéos des débats sur :

<https://www.facebook.com/cncph.fr/>
<https://cncph.fr/ue2020/>



Marie-Pierre Toubhans,

Maître de conférences associé en insertion professionnelle à l'INSHEA, Coordinatrice générale de Droit au Savoir, association nationale pour le droit au savoir et à l'insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées.

Découvrez la conférence en cliquant ici →



POUR ALLER PLUS LOIN : UNE INTERVENTION AUX UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

Panorama de l'inclusion scolaire : En quoi les dispositifs dédiés contribuent-ils à l'effectivité de la scolarisation inclusive (exemples de l'Ulis et de l'UE)

PLAN DE L'INTERVENTION :

Introduction : l'inclusion, l'unicité vs le dualisme éducatif et les dispositifs inclusifs en sciences sociales.

Genèse du dispositif inclusif Ulis : le tropisme de la « classe spéciale »

Genèse du dispositif inclusif UE : le tropisme de la « classe délocalisée »

Conclusion : les risques de distorsion des dispositifs inclusifs et les pièges du discours.

Des recherches internationales dans le domaine des politiques publiques inclusives (Meijer et al. 2003) permettent de considérer que les systèmes éducatifs sont le plus souvent travaillés par une opposition interne binaire entre deux termes, 1) mainstream et 2) special needs education systems, qui renvoie à ce que l'on pourrait appeler un fonctionnement de dualisme éducatif, au sens où l'on parle de dualisme socio-économique ou de dualisme juridique (division entre droit public et droit privé).

Le dualisme éducatif implique une division entre éducation ordinaire et éducation spéciale. Il repose sur la coexistence d'institutions et de classes d'éducation spéciale, d'un côté, et de structures scolaires de droit commun, de l'autre, entre lesquelles se sont développées des passerelles intégratives, afin de permettre à certains jeunes,

auxquels on prêtait les capacités d'adaptation suffisantes, de rejoindre temporairement leurs camarades dans les cycles ordinaires.

Outre que la situation de l'élève temporairement et conditionnellement intégré ou inclus dans le cursus ordinaire renvoie aux notions d'espace liminal (Murphy, 1988, 1990 ; Saint-Martin, 2016), de précarité scolaire (Benoit, 2012) ou d'importunité scolaire (Ebersold et Dupont, 2019), elle tend à attribuer les difficultés observées plutôt aux conséquences d'un trouble constitutionnel qu'à interroger le système éducatif sur sa capacité à prendre en compte la diversité des besoins particuliers de tous les élèves.

On peut faire l'hypothèse que la référence consciente ou inconsciente au dualisme éducatif se constitue en obstacle majeur pour penser l'éducation inclusive. Ce dualisme se trouve intériorisé dans les représentations des acteurs comme expression d'une indépassable dichotomie entre le normal et le pathologique, entre l'ordinaire et le spécial, alors même que le paradigme de l'inclusion ou inclusivité requiert une conception de l'unicité éducative.



Hervé Benoit

Maître de conférences en sciences de l'éducation, Chercheur au GRHAPES (Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité les pratiques éducatives et scolaires) Rédacteur en chef de la revue scientifique : *La Nouvelle Revue -Éducation et société inclusives*



La contraception se décline aujourd'hui sous de nombreuses formes, et permet de s'adapter à chaque personne, en fonction des périodes de vie, de la situation médicale et des besoins de chacun.

Mais une méthode contraceptive doit avant tout être un choix.

Parmi les moyens de contraception les plus connus, on retrouve les préservatifs internes et externes, la pilule, l'implant, le dispositif intra-utérin (stérilet), le patch contraceptif, l'anneau vaginal, le

diaphragme, la cape cervicale... Autant de moyens et de possibilités qui permettent une contraception fiable et adaptée à chaque période de sa vie.

D'après l'enquête santé réalisée par [HEYME](#) en 2019, près de 3 lycéens sur 10 ont déjà eu un rapport sexuel, et ils sont près des trois quarts (74%) à utiliser systématiquement un préservatif.

Autrement dit, 26% n'ont pas recours au préservatif systématiquement.

À savoir que le préservatif est le seul moyen qui protège à la fois d'une éventuelle grossesse non désirée, des Infections sexuellement transmissibles et du VIH.

Le préservatif reste le moyen de contraception le plus utilisé et le plus accessible pour se protéger et protéger son ou ses partenaires. Il est indispensable de bien utiliser un préservatif pour qu'il soit efficace, car une mauvaise utilisation peut causer un glissement pendant le rapport sexuel ou un déchirement, qui n'assurera plus alors la protection recherchée.

Pour les personnes présentant une allergie au latex, il existe des préservatifs en polyuréthane, ou bien en nitrile (préservatifs internes) disponibles en pharmacie.

Concernant la pilule contraceptive, toujours d'après l'enquête santé [HEYME](#), on constate qu'elle est un moyen de contraception peu répandu chez les lycéennes, puisqu'elles sont 24% à déclarer la prendre.

Enfin, la pilule d'urgence, ou pilule du lendemain, a déjà été utilisée par près d'un quart des lycéennes ayant eu des rapports sexuels (24%), et 4% d'entre elles ont déjà eu recours à l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse).

En cas de prise de risque avec un partenaire (rapport sexuel non protégé, préservatif qui a craqué...), il est possible de se rendre directement en pharmacie, à l'infirmerie scolaire, ou bien dans les Centres de Planification et d'Éducation familiale pour vous procurer une contraception d'urgence.

Il est également important de rappeler qu'en cas de prise de risque avec un partenaire, ou en cas de changement de partenaire, il est nécessaire de se faire dépister des Infections Sexuellement transmissibles, pour se protéger soi-même et protéger ses partenaires.

Aujourd'hui, de nombreuses idées reçues et fausses croyances subsistent sur la contraception, en lien avec un manque d'information et un certain tabou sur la sexualité. Ces freins peuvent induire un mauvais usage des méthodes de contraception et des pratiques à risques.

En parler avec des interlocuteurs clés restent la meilleure solution pour faire un choix éclairé en matière de contraception : médecin généraliste ou spécialiste, infirmière scolaire, Planning Familial et centres de planifications...



“IL FAUT REPENSER LE MOT ORIENTATION”

Interview exclusive de F. Alexandre-Bailly, DG de l'ONISEP
par Pascal Bouchard - ToutEduC

Alors que le ministre annonce sa volonté de “parachever” les réformes des lycées, général et professionnel, qui amènent les élèves à faire des choix d'orientation plus complexes qu'auparavant, ToutEduC a rencontré Frédérique Alexandre-Bailly, directrice générale de l'ONISEP.



ToutEduC : L'épidémie a-t-elle un impact sur l'activité de l'Onisep ?

Frédérique Alexandre-Bailly : L'ensemble du personnel est passé en télétravail dès l'annonce du confinement et l'activité a pu se maintenir.

L'Onisep a adapté ses outils à l'éloignement des élèves : nous avons rendu gratuit l'accès à l'ensemble de nos publications imprimées de mars à septembre, adapté nos outils à un usage en autonomie ou à distance.

En revanche, jusqu'à présent, l'épidémie n'a pratiquement pas eu d'impact sur la tenue des salons, puisque le confinement est intervenu après la saison.

Mais pour cette année, nous sommes dans l'incertitude, d'autant que nous n'avons plus assez de personnel en région pour tenir les librairies ni bien sûr pour organiser les salons régionaux.

Nous avons donc transféré cette organisation à d'autres acteurs, notamment certains rectorats ou universités et tenterons en revanche d'appuyer les équipes académiques par une présence. En ce qui concerne le salon “Jeunes d'avenir”, organisé par AEF à Paris (les 15 et 16 septembre, les 3 et 18 novembre à Marseille et Villeneuve d'Ascq, ndlr), nous devrions pouvoir respecter la jauge des 5000 personnes.

Pour ce qui est du salon de l'éducation fin novembre porte de Versailles, nous ne savons pas ce qu'il en sera. Nous nous sommes mis en ordre de marche, mais peut-être faudra-t-il envisager tout autre chose.

De nombreux salons optent pour le virtuel et ça ne fonctionne pas si mal. Peut-on imaginer des rendez-

vous avec des classes à distance ? Ce n'est pas impossible et ça resterait un moment fort pour les élèves.

ToutEduC : Vous venez d'évoquer la diminution de vos effectifs, conséquence de la “loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel” qui prévoit un transfert aux Régions d'une partie de vos missions et de vos personnels. Où en êtes-vous ?

Frédérique Alexandre-Bailly : Nous avons consacré l'année passée à la redéfinition de nos missions et nous avons décidé de conserver dans chaque académie une délégation régionale qui aura deux activités, l'actualisation des bases de données, car il faut être au plus près du terrain pour vérifier les informations sur les diverses formations qui sont proposées, et l'accompagnement pédagogique des personnels que nous devons aider à prendre en main les brochures et à bien utiliser les heures dédiées à l'orientation.

Le besoin est réel, du côté des enseignants, mais aussi des personnels de direction, car tous voient leur mission étendue, et ils ont besoin de connaître les processus d'orientation pour les évoquer avec les jeunes et les parents. Il s'agit de synthétiser pour les présenter simplement des informations complexes ! Ils doivent également en discuter avec de nouveaux interlocuteurs, puisque les Régions se voient confier un rôle important...

ToutEduC : Vous parlez là des fameuses 54 heures de la réforme du lycée prévoit de consacrer à l'orientation. Le sont-elles effectivement ?

Frédérique Alexandre-Bailly : Elles ne sont clairement pas assez utilisées. De nombreux établissements ont privilégié les dédoublements, ou l'ouverture d'enseignements de spécialité et d'options. Or la demande va aller croissant, puisque les élèves des lycées d'enseignement général auront besoin d'être accompagnés dans le choix des spécialités et que les élèves de la voie professionnelle devront opter pour une Terminale qui permette une poursuite d'étude ou qui les amène directement à l'emploi.

ToutEduC : Les Régions jouent-elles le jeu ?

Frédérique Alexandre-Bailly : Tout à fait. Même si l'épidémie a entraîné des reports dans la signature des déclinaisons du cadre national de référence, la plupart des régions sont prêtes pour un démarrage effectif à cette rentrée.

ToutEduC : Une partie des personnels de l'Onisep devait leur être transférée. Où en êtes-vous ?

Frédérique Alexandre-Bailly : Nous avons établi début juillet la carte des 95 emplois que nous devons garder dans les délégations régionales de l'Onisep, avec 17 délégués de régions académiques et des postes consacrés à l'accompagnement et aux ressources documentaires. Aujourd'hui, tous nos personnels savent s'ils ont vocation à demeurer au sein de la délégation régionale dans les années qui viennent ou s'ils doivent nous quitter. Après 94 départs en 2020, il restera une soixantaine de personnes non affectées et qui n'ont pas trouvé encore d'autre poste. Ce sont surtout des ingénieurs de recherche que notre service RH aide à trouver des solutions, notamment avec les universités. Nous avons dû également réorganiser nos services centraux, puisqu'il a fallu pallier la disparition des fonctions support dans les délégations régionales qui sont donc passés de 250 personnes en 2018 à 95 à terme fin 2022. La réorganisation des délégations régionales s'est faite en même temps que se mettent en place les DRAIO (délégués de région académique à l'information et à l'orientation).

Les DRAIO restent délégués régionaux de l'Onisep, ce qui permet une bonne articulation de nos services avec les SAIO (services académiques d'information et d'orientation, ndlr). Les délégations régionales de l'Onisep ne feront plus les guides académiques, confiés aux régions dans leur nouvelle compétence, mais les services centraux de l'Onisep fourniront aux régions les données nécessaires à l'édition de ces guides afin de s'assurer que chaque famille de France dispose de la même qualité d'information. Les délégations régionales feront remonter les données au siège et participeront à la formation des acteurs de l'orientation et à la mise à disposition d'outils pédagogiques pour les équipes éducatives. Ainsi, ce sont 13 nouveaux écosystèmes régionaux de l'orientation qui se mettent en place avec la région, la région académique et la délégation régionale de l'Onisep.

ToutEduC : Mais les Régions ont-elles eu envie de recruter vos personnels ?

Frédérique Alexandre-Bailly : Certaines se sont empressées de le faire, notamment la Bretagne qui a recruté tout le monde, ou la région Centre-Val de Loire par exemple. D'autres ont fait d'autres choix en fonction de leur historique : certaines disposaient déjà d'équipes dédiées aux questions d'orientation et ont recruté quelques experts éditoriaux de l'Onisep pour les compléter, comme la Normandie, la Nouvelle-Aquitaine, Rhône-Alpes ou les Hauts de France ; d'autres ont dû faire face au reclassement d'autres personnels et penchent vers le recours à la sous-traitance. Dans certains cas enfin, nous avons prévu de continuer encore une année à élaborer les guides pour la région, de façon à lui laisser plus de temps pour s'organiser. C'est notamment le cas dans certaines régions d'Outre-Mer.

ToutEduC : Quel bénéfice les élèves vont-ils tirer de cette réforme ? En quoi les Régions feront-elles mieux que vous ne faisiez ?

Frédérique Alexandre-Bailly : Elles ne feront pas mieux, elles feront différemment. Elles avaient déjà les politiques de l'emploi, la formation des adultes, les jeunes non qualifiés, elles ont, via leurs CARIF-OREF (les observatoires de l'emploi et de la vie économique, ndlr), de nombreuses informations et des liens avec le monde économique, certaines avaient envie de s'emparer de cette mission, pour avoir un ensemble

cohérent, pour penser autrement leurs relations avec le rectorat au moment d'établir la carte des formations... Au lieu d'avoir des déclinaisons locales d'une politique nationale, nous aurons des politiques locales qui viendront du terrain, une émulation, des idées neuves qui s'échangeront... On peut imaginer que vont s'inventer de nouveaux modèles, sous réserve que les acteurs s'entendent bien ! Il faut préserver un travail en commun, l'orientation est un élément de l'éducation des jeunes.

ToutEduC : Vous parlez d'orientation et l'Onisep, comme son nom l'indique, Office national d'information sur les enseignements et les professions, fait de l'information. Quel doit être le lien entre les deux ?

Frédérique Alexandre-Bailly : Il faut repenser le mot “orientation”. Autrefois, un jeune qui était “orienté” était en échec dans l'enseignement général et dirigé vers l'enseignement technique ou professionnel tandis que les bons élèves “s'orientaient” tout seuls ! Aujourd'hui, la notion de réussite a changé, l'épanouissement personnel a pris plus d'importance, le lien entre études et métiers s'est distendu, une formation ne mène plus à un métier qu'on exercera toute sa vie... Je ne crois pas aux trajectoires linéaires. En réalité, l'orientation n'existe pas, il faut penser un continuum constitué d'étapes et de versants différents. L'information permet au jeune d'élargir son horizon, de découvrir toute la palette des métiers.

Cela commence très tôt, les enfants d'une classe élémentaire qui vont visiter une boulangerie par exemple peuvent apprendre à regarder quelqu'un qui travaille, commencer à prendre conscience de la diversité des tâches et des compétences en jeu, et ils peuvent se demander quelles émotions ils ressentent, quels plaisirs ou déplaisirs ils éprouvent.

Puis les jeunes sont amenés à faire des choix. Et enfin vient le temps de l'affectation dans une formation. Mais il sera toujours possible, et de plus en plus, d'évoluer, de changer de métier... Parmi les élèves d'une seconde professionnelle, certains seront embauchés en fonction de leur formation, d'autres feront une formation complémentaire et finalement un tout autre métier, d'autres créeront leur entreprise...

Le développement des compétences psychosociales

sera essentiel, pour saisir des opportunités, comprendre son environnement et ses envies, travailler avec d'autres, avoir confiance en soi, s'autoriser à s'offrir un avenir.

ToutEduC : En quoi la réforme du lycée modifie-t-elle la donne ?

Frédérique Alexandre-Bailly : La réforme du lycée répond à l'évolution des attentes des jeunes et à celle du marché du travail : elle vise à leur donner l'habitude de faire des choix pour se constituer un parcours personnalisé et en même temps à éviter que ces choix soient perçus comme définitifs et enfermant. Ainsi, au moment de candidater dans tel master ou pour tel emploi, la combinaison choisie d'enseignements de spécialité pourra faire la différence entre deux bons candidats qui ont suivi la même licence, mais qui ont eu des ouvertures différentes.

Comme les bacheliers qui arriveront dans l'enseignement supérieur n'auront pas suivi les mêmes enseignements de spécialité, les formations vont s'adapter et proposer encore plus des possibilités de reprendre un cours dans telle ou telle matière pour se mettre au niveau requis. C'est déjà le cas avec les parcours de réussite et les MOOC et je pense vraiment que cela va se développer.

Tout ceci contribue à dédramatiser les choix et à mettre plus l'accent sur le fait de se faire plaisir en étudiant un domaine qui vous intéresse et de s'ouvrir à différents mondes. Après, cela implique un travail personnel pour se donner les moyens de ses ambitions. Mais cela va dans le bon sens, celui à la fois de la diversification des élites, de la valorisation des études, de la multiplication des passerelles. À termes, cela permet de former des personnes capables de s'adapter aux évolutions du monde économique et social sans les subir, mais au contraire en se dotant de la capacité à faire des choix porteurs de sens, par nature différents pour chacun.

Il y a donc un cap important à passer cette année pour que cette nouvelle réalité se déploie dans l'enseignement supérieur et j'espère que l'Onisep pourra y contribuer.

LA RÉFORME DU BAC EN 5 QUESTIONS

Le bac fait l'objet de critiques depuis des décennies. On déplore notamment la lourdeur de son organisation et l'absence de prise en compte du contrôle continu. Aussi une réforme de cet examen phare dans la scolarité de nombreux Français est-elle actuellement en cours. Elle s'applique progressivement depuis septembre 2018. Le premier bac 2.0 aura ainsi lieu en 2021. Mais en quoi consiste cette réforme exactement ? Et à quoi ressemble ce bac nouvelle version ?



© Tomfray / AdobeStock

1

Pourquoi réformer le bac ?

Le gouvernement, avant d'amorcer cette réforme, a commandé un rapport rendu en janvier 2018. Dans celui-ci, il est apparu que le bac ne préparait pas suffisamment aux études dans l'enseignement supérieur. Un haut taux d'échec est constaté en licence notamment (60 % selon le ministère de l'Enseignement supérieur). Le grand nombre d'épreuves en fin d'année

est aussi considéré comme lourd à organiser. Aussi le rapport suggère-t-il une simplification de l'examen.

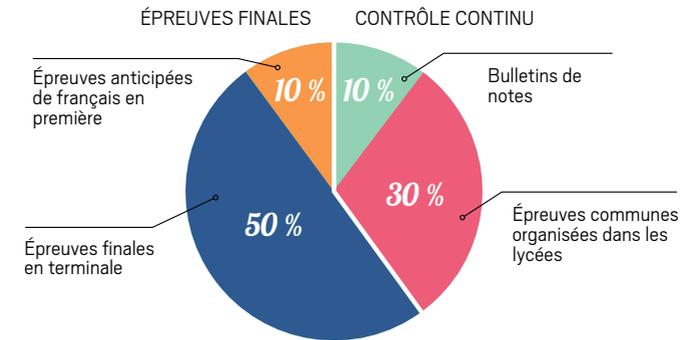
Par ailleurs, l'élément le plus critiqué est que la note finale du bac se joue sur une semaine puisque seules sont comptabilisées les notes des épreuves finales (voir le dossier paru dans *Kezako mundi* 5, mai-juin 2016). Une meilleure prise en compte des efforts fournis par les élèves tout au long de la première et de la terminale, en introduisant une part de contrôle continu, a alors paru souhaitable.

2

Quelles sont les composantes de la note finale ?

Parmi les épreuves finales, on compte le français, à l'écrit et à l'oral dont les épreuves continuent d'avoir lieu en fin de première, deux épreuves de spécialité, une épreuve de philosophie et le grand oral (voir rubrique « Orientation » dans *Kezako mundi* 37, avril 2020).

Poids dans la note finale



Les épreuves communes porteront, elles, sur l'histoire géographie, les deux langues vivantes, l'enseignement scientifique (mathématiques en filière technologique), un enseignement de spécialité et l'éducation physique et sportive. Concernant le bulletin scolaire, les moyennes des années de première et de terminale sont retenues.

trois périodes définies par chaque établissement scolaire : deux lors de l'année de première et une lors de l'année de terminale. Une banque nationale numérique a été créée. Les lycées y piochent des sujets avec des corrigés et des barèmes identiques pour tous les lycées.

Le rattrapage demeure pour les élèves ayant obtenu une note égale ou supérieure à 8, mais inférieure à 10/20. Il consiste en deux épreuves orales dans l'une des quatre disciplines ayant fait l'objet d'une épreuve écrite finale (la philosophie, le français et les deux spécialités choisies par l'élève en terminale).

3

Comment est organisé ce nouveau bac ?

L'année de seconde continue d'être commune à la voie générale et à la voie technologique. Un test sur support numérique est prévu en seconde pour évaluer le niveau en langue française et en mathématiques de chaque élève et mieux connaître les acquis et besoins.

Pour la voie générale : exit les séries L, ES et S. Les élèves doivent choisir trois spécialités en première et deux en terminale. Ils peuvent en choisir une de plus, s'ils le souhaitent. Les séries actuelles sont en revanche conservées dans la voie technologique.

Quand l'ancien bac comptait douze à seize épreuves terminales, le nouveau en compte deux en première (le bac de français qui reste le même) et quatre en terminale.

Outre les épreuves finales, des épreuves communes de contrôle continu ont lieu sur

Comment cela se déroule-t-il chez nos voisins ?

Nos voisins européens ont eux aussi un examen national, mais il est moins ancien. Le bac français a plus de 200 ans ! Il a ainsi une forte valeur symbolique et historique. C'est une institution difficile à modifier.

La plupart des pays proposent en outre un examen national moins lourd et moins coûteux. Le bac ancienne version avec ses multiples épreuves était unique en Europe. Chez nos voisins, il y a beaucoup moins d'épreuves, la plupart font passer trois à cinq épreuves et intègrent dans la note finale aussi une part de contrôle continu.

Dans certains pays, des épreuves regroupent plusieurs matières. Ils ont recours à l'interdisciplinarité, ce qui permet de faire un pont entre les disciplines tout en proposant moins d'épreuves finales.

Les examens nationaux des autres pays européens ne sont toutefois pas sans écueil. Certains sont axés presque entièrement sur l'entrée à l'université, comme en Angleterre, et les élèves se concentrent ainsi sur les spécialités qu'ils étudieront par la suite au détriment d'un tronc commun de connaissances. D'autres, en revanche, comme en France, se concentrent davantage sur ce tronc commun, mais constatent un fort taux d'échec à l'université parce que les élèves n'ont pas vraiment été accompagnés dans leur projet d'orientation au lycée.



4

Quelles sont les disciplines enseignées dans les lycées ?

Des enseignements communs sont dispensés à tous les élèves : en français (en première), en philosophie (en terminale), en histoire géographique, en enseignement moral et civique, en langues vivantes (deux langues à choisir), en enseignement scientifique et en éducation physique et sportive.

Les programmes sont revus pour intégrer davantage les problématiques contemporaines, comme le numérique ou la transition énergétique.

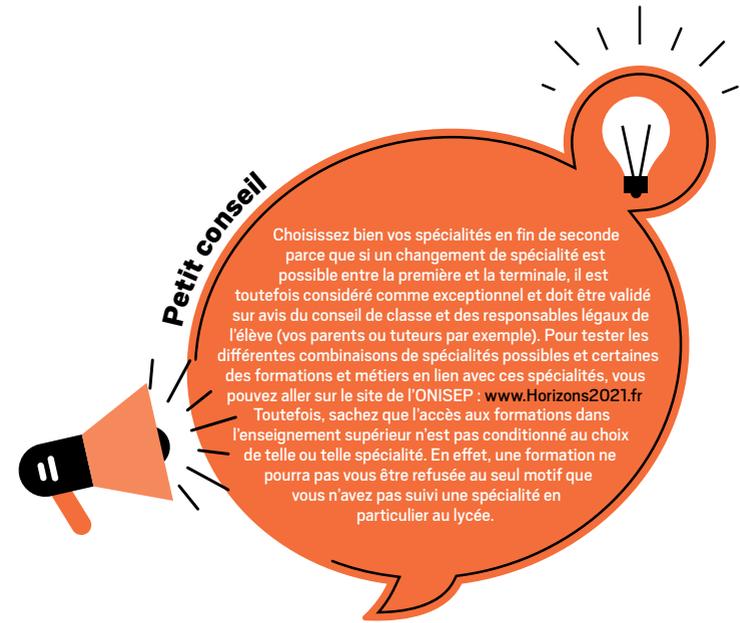
Des heures de cours doivent être consacrées au projet d'orientation de l'élève et en terminale deux professeurs principaux accompagnent l'élève dans la réalisation de son parcours vers l'enseignement supérieur.

- Dans la voie générale, on compte douze spécialités :
- mathématiques (qui vient en plus bien sûr du socle commun « enseignement scientifique »),
 - physique-chimie,
 - science de la vie et de la terre,
 - histoire géographique, géopolitique et sciences politiques,
 - humanités, littérature et philosophie,
 - sciences économiques et sociales,
 - arts,
 - langues, littératures et cultures étrangères et régionales,
 - littérature et langues et cultures de l'Antiquité,
 - numérique et sciences informatiques,
 - sciences de l'ingénieur,
 - biologie écologie (disponible seulement dans les lycées agricoles).

Seules les sept premières spécialités seront proposées dans la plupart des lycées, les autres ne le seront que dans certains lycées. Une carte académique va être réalisée pour que toutes les spécialités soient toutefois accessibles à tous les élèves dans un périmètre raisonnable, selon le ministère.

Deux enseignements optionnels maximum peuvent être choisis en terminale parmi les suivants :

- arts (option possible dès la première),
 - droit et grands enjeux du monde contemporain,
 - EPS (option possible dès la première),
 - langue des signes française (option possible dès la première),
 - langues et cultures de l'Antiquité (option possible dès la première),
 - 3^e langue vivante (option possible dès la première), dont langues régionales,
 - mathématiques expertes (si la spécialité mathématiques est suivie par l'élève en première et en terminale),
 - mathématiques complémentaires (en priorité pour les élèves qui ne conservent pas la spécialité mathématiques en terminale).
- Dans la voie technologique, les enseignements de spécialité restent les mêmes qu'avant la réforme.



Petit conseil

Choisissez bien vos spécialités en fin de seconde parce que si un changement de spécialité est possible entre la première et la terminale, il est toutefois considéré comme exceptionnel et doit être validé sur avis du conseil de classe et des responsables légaux de l'élève (vos parents ou tuteurs par exemple). Pour tester les différentes combinaisons de spécialités possibles et certaines des formations et métiers en lien avec ces spécialités, vous pouvez aller sur le site de l'ONISEP : www.Horizons2021.fr

Toutefois, sachez que l'accès aux formations dans l'enseignement supérieur n'est pas conditionné au choix de telle ou telle spécialité. En effet, une formation ne pourra pas vous être refusée au seul motif que vous n'avez pas suivi une spécialité en particulier au lycée.

5

Quelles sont les critiques envers cette réforme ?

Le manque de concertation avec les élèves et enseignants a été déploré. Le ministère de l'Éducation nationale a assuré que le Conseil national de la vie lycéenne aurait un rôle à jouer dans l'évaluation de la réforme. Toutefois, en amont, les professeurs et élèves regrettent de ne pas avoir été consultés.

Ils sont pourtant les premiers intéressés. En effet, les professeurs sont chargés d'appliquer cette réforme : en s'appropriant les programmes remaniés, en accompagnant les élèves dans leurs démarches d'orientation, en corrigeant les épreuves communes en cours d'année, en préparant les élèves à la nouvelle épreuve du grand oral... Concernant les épreuves communes, le ministère affirme que l'organisation ne sera pas plus lourde que celle des actuels bacs blancs et qu'avec la suppression de plusieurs épreuves finales, la charge de travail sera mieux répartie sur l'année. Des formations sont prévues pour les enseignants pour qu'ils se familiarisent avec les programmes remaniés.

Les lycées (les chefs d'établissement notamment) sont chargés d'organiser les épreuves communes au cours de l'année et les nouvelles épreuves finales dont le

grand oral. Pour les épreuves communes, les dates ne sont pas imposées au niveau national et sont laissées au choix des établissements.

Les élèves ne visualisent pas encore très bien ce qui est attendu d'eux lors des épreuves communes et du grand oral notamment et appréhendent entre autres les différences de notes en contrôle continu entre les lycées. Sur ce dernier point, le ministère assure que le nouveau bac est plus équitable parce qu'il prend en compte les efforts de l'élève tout au long de la première et de la terminale. De plus, les épreuves communes sont corrigées par des professeurs d'autres lycées et les copies sont anonymes. Les sujets sont nationaux pour qu'il y ait le moins d'inégalités possible entre les élèves.

Deux inspecteurs de l'Éducation nationale ont rendu une note en janvier sur la mise en place de la réforme. La liberté dans le choix des options avec la suppression des séries L, ES et S est plutôt saluée par les parents et élèves. Toutefois, les moyens financiers octroyés pour mettre en œuvre la réforme sont jugés insuffisants, notamment en ce qui concerne la mise en place de nouvelles options dans les lycées. Pour certaines options, la demande est forte et le manque d'enseignants est criant, c'est le cas par exemple de l'option « Droits et grands enjeux du monde contemporain ». De même, les 54 h prévues pour l'orientation des élèves

manquent, selon la note, d'organisation et de financement. La note souligne aussi l'inutilité des tests à passer en seconde qui, selon les inspecteurs, ne permettent pas de proposer à l'élève une aide personnalisée tenant compte de ses acquis et de ses besoins.

Pour les lycées, constituer les classes en combinant toutes les spécialités n'est pas simple non plus. De nombreux parents, associations de parents d'élèves et élèves critiquent, eux, les épreuves communes de contrôle continu qui mettent tout le monde sous pression tout au long de l'année. Ainsi, si dépoussiérer ce vieil examen semblait souhaitable pour beaucoup, le manque de visibilité et de moyens est cependant dénoncé par de nombreux enseignants, parents, élèves...

C. B.

POUR EN SAVOIR +
quandjepasselebac.education.fr



ALTERNANCE, MODE D'EMPLOI

Une formation par alternance, c'est un pas dans le monde professionnel et c'est un salaire à la clé. Si vous êtes tenté, voici un échange débridé qui devrait vous en apprendre beaucoup

Je veux aller à l'université mais j'aimerais aussi travailler dans mon domaine d'études pour que ce soit plus concret. Est-ce possible ?

Oui, il existe à l'université des licences et masters professionnels qui permettent d'être en apprentissage. Par exemple, dans l'environnement, le tourisme, le commerce ou la biologie. En fait, de l'après 3^e au bac +5, tous les niveaux scolaires sont

Et je dois signer un contrat de travail ?

Il existe deux types de contrat. De 16 à 29 ans, le contrat d'apprentissage est le type de contrat le plus répandu et permet d'acquérir un diplôme national. Quant au contrat de professionnalisation, il est destiné aux moins de 26 ans (qui ne sont plus scolarisés) et aux demandeurs d'emploi de tout âge, et consiste généralement en une formation courte de 6 à 12 mois.

Quel est mon statut, alors ?

Ni étudiant ni stagiaire mais un salarié en formation. L'apprenti est assuré comme un salarié (assurance sociale, vieillesse, chômage...). La seule différence avec un contrat de travail classique, c'est le partage du temps de l'apprenti entre le centre formation et l'entreprise.

Et si je veux travailler à temps partiel, je peux ?

Non, l'apprenti ne peut pas être embauché à temps partiel. La durée de travail sera la même que celle des autres salariés de l'entreprise.

Et donc, j'ai droit à des vacances ?

Oui, le droit du travail s'applique. L'apprenti bénéficie de 30 jours par an + 5 jours pour se préparer aux examens, soit au total 35 jours de congés par an.

Et pour le salaire, ça marche comment ?

La rémunération est en fonction de l'âge et de l'expérience. En contrat d'apprentissage, elle démarre à 411 € à 16 ans pour s'établir au niveau du SMIC mensuel brut à partir de 26 ans soit 1 521 €.

En 1^{re} année d'apprentissage à 18 ans, le salaire sera de 654 € brut.

En plus du salaire, un apprenti peut également toucher la prime d'activité si son salaire est au moins égal à environ 900 € nets par mois (78 % du Smic net)

Et si je fais des heures supplémentaires ?

Elles seront aussi rémunérées.

Est-ce que j'ai droit à des aides

Au niveau du logement, et sous certaines conditions, s'il y a déménagement suite à une embauche en apprentissage, il est possible de bénéficier d'une aide financière d'Action Logement pour payer son loyer : l'aide Mobili-Jeune (de 10 à 100 €). Pour les transports, en plus des réductions sur les transports en commun avec la carte d'Étudiant des métiers, c'est variable selon les politiques mises en place par les Régions

ACTUALITÉ : VOIE PRO

#la STORY D'APPRENTI

Marius a 20 ans et poursuit des études en BTS hôtellerie-restauration. Nous l'avons suivi dans sa vie de tous les jours, entre son travail au restaurant et ses études au Centre de Formations des Apprentis. Rythme élevé garanti !



SALARIÉS EN FORMATION

Marius pianote sur son portable en attendant son co voiturier et ami, Louis. Il est 8 heures, le jour à peine levé et les températures piquent un peu ce matin. Le réveil aussi apparemment.

C'est la reprise des cours au CFA et c'est « un peu dur de se refaire aux horaires », après deux semaines passées à travailler au restaurant en horaires décalés et tardifs.

Car un apprenti n'est pas un étudiant comme les autres. Ni un travailleur comme les autres. En fait, il est à la fois les deux : un salarié en formation. À mi-temps entre le lieu d'études et l'entreprise (15 jours-15 jours), pas le temps de s'ennuyer, c'est un rythme à attraper, il faut apprécier le mouvement et s'adapter. Les semaines durent 35 heures, les profs sont proches de nous. On a leur téléphone voire plus en entreprise.

Marius travaille dans une grande brasserie alors les services en continu et les fermetures tardives, il connaît. Il pointe et donc est rémunéré en conséquence.

Au CFA, la journée commence par un cours théorique de sommellerie : les vins du Val de Loire au menu. Vignobles, cépages, appellations, accords mets-vins... autant de notions abordées par la professeure, dans une ambiance décontractée. Ici en 2^e année de BTS management hôtellerie-restauration, la classe ne compte que onze élèves.

Autant dire que tous, apprentis et enseignants, se connaissent sur le bout des doigts, ce qui facilite les échanges. Marius, un brin discret, apprécie cette formation, car il n'a pas peur de s'exprimer.

« Les profs sont proches de nous et ils sont là si on a une question. On a leur téléphone. C'est l'avantage, on n'a pas l'impression d'être délaissé. » Sousentendu comme en fac. Car avant son BTS, Marius a tenté un semestre en faculté de biologie, après un bac S. Dans la classe, la plupart des élèves possèdent d'ailleurs un bac général. L'univers de la fac ne lui plaisait pas, « trop brouillon, trop peu de perspectives », il avait besoin de concret. Après un stage de réceptionniste dans un hôtel puis de service dans deux restaurants, Marius a trouvé sa voie : son objectif est désormais « d'accumuler des connaissances pour monter un resto. »

En attendant, les cours se poursuivent au CFA, management, marketing, techniques de bar, gestion de projet, écodroit, culture générale... Les matières alternent entre théorie et pratique. Il est 11 heures, le moment de se restaurer avant d'attaquer un exercice gastronomique...



Marius apprécie l'ambiance du restaurant. Il faut être souple et savoir s'adapter, mais c'est le propre de ce métier exigeant. Sa tutrice n'est jamais bien loin et elle lui apprend beaucoup !



Quand il est « runner », Marius court sans cesse entre la cuisine et la salle, plateaux et assiettes en main. Mais il est à l'aise dans ce costume de serveur et se faufille comme un poisson dans l'eau entre les tables et les collègues.

Il faut que la cuillère soit à la bonne place...» Ensuite, les BTS auront la tâche de superviser leurs commis du jour, les CAP dont c'est le tout premier service.

Consciencieux et concentrés, les BTS distillent leurs conseils à leurs jeunes pairs tout en assurant le service en binôme.

Ils sont déjà bien rodés. Depuis un an et demi, Marius travaille dans un restaurant du centre-ville. Il a débuté en contrat saisonnier puis a été pris en contrat d'apprentissage pour deux ans. Salle, bar, course d'assiettes entre la cuisine et la salle lorsqu'il est « runner », il apprécie ses différents rôles. Le sourire aux lèvres, ce jeune garçon fin et élancé, est comme un poisson dans l'eau, en costume de serveur, cravate et tablier noirs sur une chemise blanche.

Un autre serveur de la maison, plus expérimenté, confirme. « C'est un plaisir de travailler avec lui, il est toujours partant et de bonne humeur. Et en plus, toujours à l'heure ! »

Deux bons points pour notre apprenti. Le service exige également beaucoup d'énergie. « Il faut être costaud physiquement et mentalement », confirme Marius. Les autres qualités requises ? « Être souple, laisser couler des choses, certains services et clients peuvent être compliqués.

Etre minutieux, organisé et surtout être agréable, accueillant pour moi, c'est l'essentiel dans un service.

L'organisation s'apprend sur le tas. Au début, j'étais étourdi, il m'arrivait d'oublier une table. « La politesse m'a sauvé. » « Prêt pour le coup de feu » 12 h 30, c'est le coup de feu en cuisine. Le restaurant est déjà bien garni de clients. Un grand plateau à la main, Marius court chercher ses plats de choucroute pour les déposer délicatement sur la table de ses clients. Un étage à monter et descendre. C'est sport.

Et en plus, ce soir, il ne sait pas à quelle heure il finira son service. Tout dépendra du monde. Par-fois aussi, il faut remplacer un collègue au pied levé. Souplesse et adaptabilité comme credo dans ce métier exigeant. Mais Marius s'y retrouve. L'équipe, l'ambiance du resto, le côté participatif et le style déménagement me plaisent.

UN BTS TROIS OPTIONS

Après le bac, le BTS management en hôtellerie restauration mène, en deux ans, à des métiers bien ciblés. La première année est commune à l'ensemble des élèves. Ils ont ensuite le choix entre trois options : option A management d'unité de restauration ; option B management d'unité de production culinaire ; option C management d'unité d'hébergement.

Il est ensuite possible de continuer dans une licence professionnelle puis en master. Il en existe moins d'une dizaine spécialisée.

On nous fait confiance. On nous donne des objectifs à réaliser, la personne qui vend le plus de suggestions à la fin du mois obtient une prime. C'est motivant. J'apprends aussi d'autres choses avec ma tutrice, parfois je compte la caisse le soir ou bien elle me donne des tâches à faire sur l'organisation du resto et le planning. »

Quand il souffle, sur ses deux à trois jours de repos hebdomadaires, Marius aime... cuisiner de temps en temps pour ses amis un bon repas. Des makis et des sushis par exemple. Aller avec son père au marché acheter des produits de qualité. Ou bien faire une partie de bowling et un cinéma.

Le plus souvent, les morceaux qu'il joue sur son synthé lui servent à se détendre. Plus trop le temps de faire du sport à l'extérieur comme le MMA (mix martial art) qu'il affectionne. Les congés auxquels il a droit sur le temps de l'entreprise ?

+1m de personnes exerce un métier dans le secteur. C'est la restauration qui emploie les trois quarts des effectifs.

Il n'en pose pas trop, car il ne veut rien perdre de sa formation, grignotant à pleines dents ce qu'on lui offre, et puis il économise pour un beau voyage. Une fois son BTS en poche, c'est décidé, en août, il partira trois semaines au Japon avec son ami en master d'économie, celui avec qui il compte monter son propre restaurant.

Les billets sont pris. Il rêve de manger du boeuf de Kobé et de découvrir les saveurs particulières de la cuisine japonaise ainsi que sa culture.

Ensuite ? Ce sera sûrement six mois en Erasmus en Irlande pour bien apprendre l'anglais. « Poursuivre peut-être en licence et master de management, même si ça veut dire retourner à l'université, ou alors voyager pour découvrir différentes façons de faire en cuisine et service, être serveur dans d'autres pays. »

Pas facile de reprendre le rythme du CFA après deux semaines en entreprise. Au cours de journées bien remplies, théorie et pratique se succèdent.



C'est le premier service des CAP au restaurant d'application du CFA. Avec les autres BTS, Marius dispense ses conseils avisés. C'est du gastronomique : il faut être pro.

DES DÉBOUCHÉS CERTAINS

Les employeurs peinent à recruter, l'offre d'emploi dépasse la demande. Les métiers les plus recherchés sont ceux du service et de la cuisine.

La tendance est également en restauration collective ; dans l'hôtellerie, des réceptionnistes ; enfin des profils commerciaux, managers ont le vent en poupe auprès des groupes hôteliers.

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT ENTRE LA MARINE NATIONALE & LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ULM

Le monde de l'aviation ultralégère motorisée et la Marine nationale se sont retrouvés le jeudi 23 juillet à l'aérodrome de Quiberon pour la signature d'un partenariat exclusif dans le cadre d'une journée découverte du monde de l'aéronautique navale.



Officialisation du partenariat de la Marine nationale avec la fédération française d'ULM*. Ce partenariat s'intègre dans un projet commun de contribuer au développement de l'insertion professionnelle des jeunes dans les filières et métiers de l'aéronautique navale. Ces jeunes vont ainsi pouvoir rencontrer des ulmistes et des marins du ciel pour échanger et découvrir l'expérience des airs.

La convention encadre des actions communes de la fédération et de la Marine nationale sur des événements nationaux comme le tour de France ULM ou les championnats du monde ULM. Dans le respect des règles sanitaires et au rythme des 30 sonneurs du Bagad de Lann-Bihoué, cette journée a permis d'accueillir plus de 100 visiteurs, dont les jeunes de l'établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) ainsi que des lycéens issus des filières Bac Pro Marine de Lorient, Hennebont et Port-Louis.

Les visiteurs ont eu l'opportunité de vivre en immersion dans l'univers de l'aéronautique navale grâce à des baptêmes de l'air ou le survol de deux Rafale Marine et d'un Falcon 50. Par cette opération, la FFPLUM et le Service de Recrutement de la Marine ont pu susciter des vocations auprès des jeunes.

L'aéronautique navale : la composante aérienne de la Marine nationale

L'expertise de la mer développée par les marins du ciel, alliée à l'adaptation de ses aéronefs au milieu marin, fait de l'aéronautique navale un outil opérationnel indissociable des bâtiments et des sous-marins de la Marine. Les 200 aéronefs de l'aéronautique navale sont embarqués, associés à un ou plusieurs navires, ou bien mis en œuvre depuis des bases à terre. Les avions (de chasse, de reconnaissance de patrouille et de surveillance maritime) et les hélicoptères (de combat, de sauvetage et de service public) ont pour mission d'assurer la maîtrise de l'espace aérien au-dessus de la mer et la projection de puissance depuis la mer.

L'alliance des airs et de la mer, c'est ce qui résume l'ADN des équipages de l'aéronautique navale. Ou comment mettre « une pointe de sel » dans les métiers de l'aéronautique ! Chaque année, la Marine nationale recrute et forme plus de 350 jeunes marins du ciel, âgés de 16 à 30 ans, du niveau 3e à bac+5, pour intégrer la force de l'aéronautique navale.



*Créée en 1981, la FFPLUM compte plus de 16 000 pilotes pratiquant dans 6 classes d'aéronefs (le paramoteur, le pendulaire, le multiaxe, l'autogire, l'aérostat ultraléger, l'hélicoptère ultraléger). La fédération bénéficie de plus de 800 bases d'ULM et 1000 instructeurs.



#ETREMARIN



MAI 2019



JUIN 2019



SEPTEMBRE 2019



OCTOBRE 2019



NOVEMBRE 2019



DÉCEMBRE 2019



JANVIER 2020



FÉVRIER 2020



MARS 2020



AVRIL 2020



MAI 2020



JUIN 2020

VOTRE AVENIR COMPTE

ENSEMBLE NOUS SOMMES **MARINS**

VENEZ RENCONTRER UN CONSEILLER EN RECRUTEMENT
AU BUREAU MARINE DES CIRFA DE :

REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

ETREMARIN.FR

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR